



PLAN DE GESTION de l'omble de fontaine au Québec 2020-2028

Document synthèse

POUR UNE PÊCHE DURABLE ET DE QUALITÉ



Photo de couverture : Charles G. Summers, Jr.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ISBN : 978-2-550-85688-7 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-85685-6 (version PFF)

© Gouvernement du Québec, 2019

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Introduction

Le plan de gestion d'une espèce permet de faire le point sur l'état de ses populations, de déterminer les facteurs limitant son abondance et, au besoin, de mettre en œuvre des mesures pour améliorer la situation. Les étapes qui ont conduit à l'adoption du Plan de gestion de l'omble de fontaine sont les suivantes :

1. Portrait de l'état de santé des populations d'omble de fontaine et de leur exploitation;
2. Détermination des facteurs expliquant l'état de la situation;
3. Sondage sur la satisfaction et les attentes des pêcheurs d'omble de fontaine;
4. Définition des orientations et objectifs de gestion;
5. Évaluation des modalités d'exploitation pouvant être mises en place pour atteindre les objectifs;
6. Consultations nationales et régionales.

Ce processus a été réalisé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en collaboration avec les principaux acteurs concernés par la gestion de l'omble de fontaine.



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

RÉSEAU
ZEC



Fondation
de la faune
du Québec



LES
POURVOIRES
DU QUÉBEC



ASSOCIATION DES
AQUACULTEURS
DU QUÉBEC

Écologie de l'omble de fontaine

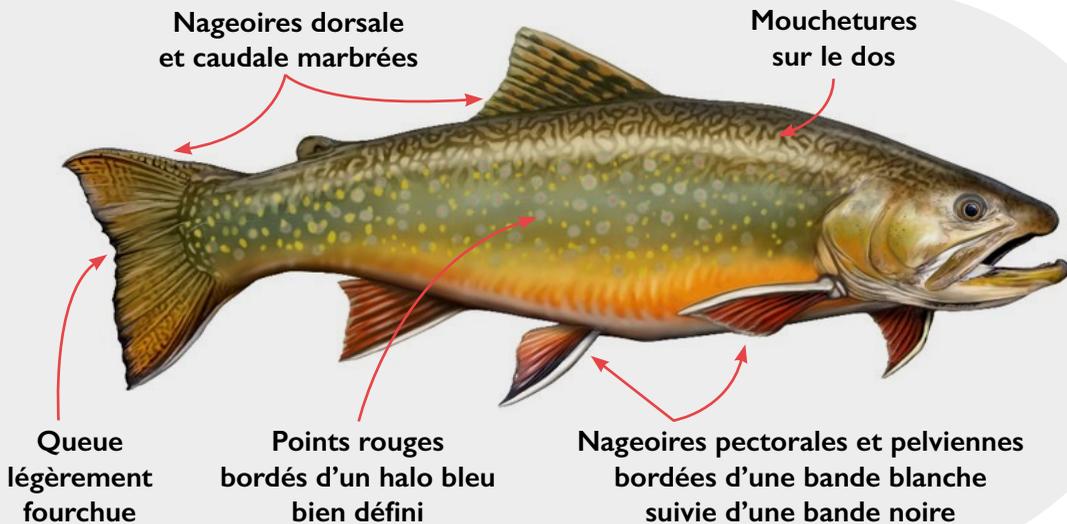
Alimentation : Organismes variés, tels que du zooplancton, des invertébrés benthiques, des insectes, des vers, des sangsues et des poissons.

Croissance : Variable selon les conditions du milieu, notamment la température et la disponibilité de poissons proies; croissance généralement plus grande en lac qu'en rivière.

Reproduction : À l'automne sur un lit de gravier; en lac ou dans un cours d'eau, lorsque la température se situe entre 5 et 10 °C; généralement entre la fin de septembre et de novembre, mais peut débuter dès la fin du mois d'août au nord.

Habitat : Lacs et cours d'eau très variés, mais plus abondant dans les petits lacs aux eaux claires, fraîches et bien oxygénées. Certaines populations dites anadromes peuvent migrer en eaux salées.

Facteurs limitants : Surexploitation, introduction d'espèces, dégradation de son habitat (sédimentation, fragmentation d'habitat, urbanisation, etc.) et changements climatiques.



Répartition

L'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*), aussi appelé « truite mouchetée », est l'espèce sportive ayant la plus grande répartition au Québec. Originellement, elle ne se trouvait qu'au nord-est de l'Amérique du Nord. Elle a ensuite été introduite dans l'ouest du Canada et des États-Unis, de même qu'en Amérique du Sud, en Nouvelle-Zélande, en Asie et dans plusieurs régions d'Europe.

Historiquement, l'omble de fontaine était en abondance partout au Québec. Aujourd'hui, à la suite de la dégradation de son habitat causée par le développement urbain et agricole, on le retrouve moins dans les Basses-terres du Saint-Laurent. Plusieurs cours d'eau du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord, de la Gaspésie et du Saguenay-Lac-Saint-Jean abritent également des populations d'omble de fontaine anadrome (truite de mer). Ces populations sont constituées d'individus migrateurs qui quittent lacs et rivières pour séjourner quelque temps en milieu salé ou saumâtre avant de revenir se reproduire en rivières.

Le Québec abrite également des lacs dits en allopatrie. Ces plans d'eau ont la particularité de n'abriter que de l'omble de fontaine. Vestiges de l'époque glaciaire et uniques au Québec, ces plans d'eau situés généralement en altitude et à la tête des bassins versants offrent une qualité de pêche inégalée. Malheureusement, l'introduction volontaire ou accidentelle d'espèces compétitrices, beaucoup en raison de l'utilisation de poissons appâts vivants, a entraîné la perte d'environ 70 % des secteurs en allopatrie. Dans ces secteurs, l'omble de fontaine doit maintenant cohabiter avec d'autres espèces, diminuant ainsi la qualité de pêche qui y était autrefois exceptionnelle.



Figure 1 : Répartition de l'omble de fontaine au Québec

État des populations d'omble de fontaine

Depuis 1970, le MFFP récolte des données d'exploitation dans les territoires fauniques structurés de la province (zecs, réserves fauniques, pourvoies et parcs). L'analyse de ces données d'exploitation pour l'omble de fontaine a démontré une baisse du rendement et du succès de pêche entre 1980 et 2010, et ce, malgré une diminution générale de la pression de pêche. Ces tendances semblent être notamment liées à la surexploitation, puisqu'elles étaient plus prononcées sur les lacs où la pression de pêche avait augmenté.

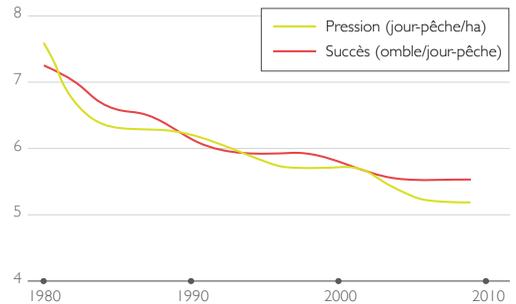


Figure 2 : Succès de pêche entre 1980 et 2010

Afin de faire un portrait de l'état des populations d'omble de fontaine, plus de 180 inventaires en lac ont été réalisés, principalement au cours des 15 dernières années. L'analyse de ces données démontre que plus de **50 % des populations d'omble de fontaine en lac sont dans un état de surexploitation**, c'est-à-dire que la mortalité est supérieure à la capacité de renouvellement de la population. La situation est légèrement meilleure dans les territoires fauniques structurés que sur le territoire libre, mais elle demeure préoccupante partout.



Au début de la surexploitation, celle-ci est souvent non perceptible, puisque l'omble de fontaine a une grande résilience face à l'exploitation. Son abondance ou sa croissance peut même augmenter pour tenter de compenser la mortalité élevée, masquant ainsi les signes de la surexploitation. Toutefois, lorsque la surexploitation est maintenue à long terme, la population ne peut plus compenser et on observe une diminution de l'abondance globale et du nombre d'individus de grande taille. La qualité de la pêche est donc réduite, les poissons sont plus petits et moins abondants. Ultimement, **les reproducteurs (femelles matures) sont affectés**, diminuant ainsi la capacité de renouvellement de la population. À ce stade, il peut être difficile pour la population de se rétablir même si le niveau d'exploitation diminue.

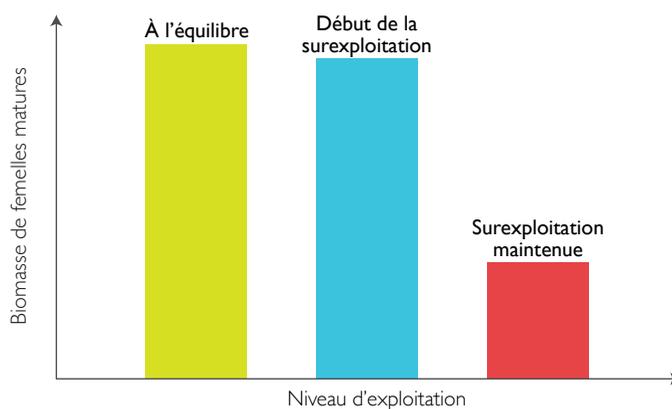


Figure 3 : Impact de la surexploitation sur le potentiel reproducteur

Bien que la surexploitation soit un des facteurs pouvant expliquer le déclin des populations d'omble de fontaine, elle n'est pas la seule. La diminution de la productivité naturelle des populations peut aussi être en cause, que ce soit à cause de la dégradation des habitats (par exemple l'aménagement forestier, l'érosion et la sédimentation, le développement urbain et agricole), de la perte des populations en allopatrie ou des changements climatiques. Il importe maintenant d'agir pour la gestion de cette espèce et la protection de son habitat afin d'améliorer la qualité de la pêche et de maintenir les retombées économiques liées à cette espèce emblématique de la pêche récréative au Québec.



© SÉPAQ, Émilie David

Gestion de la pêche à l'omble de fontaine

La gestion de la pêche au Québec a pour but d'assurer le renouvellement naturel des populations en conservant un nombre suffisant de reproducteurs, tout en permettant une pêcherie de qualité. Selon la disponibilité de la ressource, la répartition de l'offre de pêche doit se partager selon l'ordre suivant : 1) les besoins de subsistance des Autochtones, 2) la pêche récréative et 3) la pêche commerciale.

Pêche à des fins alimentaires, rituelles et sociales des communautés autochtones

La pêche à l'omble de fontaine à des fins alimentaires, rituelles ou sociales revêt une grande importance dans la culture distinctive de certaines communautés ou nations autochtones. Les populations d'omble de fontaine anadrome sont particulièrement prisées par celles-ci en raison notamment de leur grande taille. À cet égard, le Gouvernement du Québec a conclu et cherche à conclure des ententes avec les communautés autochtones concernées dans le but de mieux concilier les nécessités de conservation et de gestion de la faune avec les activités des Autochtones exercées à des fins alimentaires, rituelles ou sociales. Des ententes en ce sens ont été conclues avec certaines communautés micmaques en Gaspésie et innues sur la Côte-Nord.

Pêche récréative

L'omble de fontaine est **l'espèce la plus recherchée au Québec**. Avec 3,5 millions de jours-pêche par année, elle compte pour 30 % de l'effort total de pêche fourni au Québec. C'est également l'espèce la plus capturée avec 16 millions de poissons. Avec un taux de remise à l'eau de 25 %, c'est 12 millions d'ombles de fontaine qui sont récoltés chaque année.

La pêche récréative à l'omble de fontaine est un moteur économique important pour les régions. L'espèce est prédominante dans l'est du Québec, de la Mauricie à la Côte-Nord, en passant par le Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Bas-Saint-Laurent. Cette activité génère des dépenses annuelles estimées à 340 millions de dollars à l'échelle de la province. C'est également l'activité de récolte qui crée le plus d'emplois, chasse, pêche et piégeage confondus.

Bien que plus de 40 % de l'effort de pêche soit effectué sur le territoire libre, l'omble de fontaine constitue le principal produit de pêche offert dans les territoires fauniques (zecs, réserves fauniques, pourvoires et parcs nationaux). Dans ces territoires, l'enregistrement et le suivi de l'exploitation permettent de contrôler la récolte à l'aide d'un quota annuel.

L'omble de fontaine est également l'espèce la plusensemencée avec plus de 450 000 kg par année, ce qui représente environ 4,3 millions d'ombles de fontaine pour soutenir la pêche sportive.

Quelques chiffres

La pêche à l'omble de fontaine, c'est :

Pêche sportive

- **700 000 pêcheurs**
- **3,5 millions jours-pêche annuellement**
 - > 16 millions d'ombles de fontaine capturés
 - > 12 millions d'ombles de fontaine conservés
- **Un succès moyen de**
 - > 7,2 ombles capturés/jour
 - > et 5,4 ombles conservés/jour
- **25 % de taux de remise à l'eau**
- **340 M\$ de dépenses annuelles générées**
- **3 000 emplois**
- **Ensemencements**
 - > 450 000 kg par année
 - > Industrie de 6 à 8 M\$

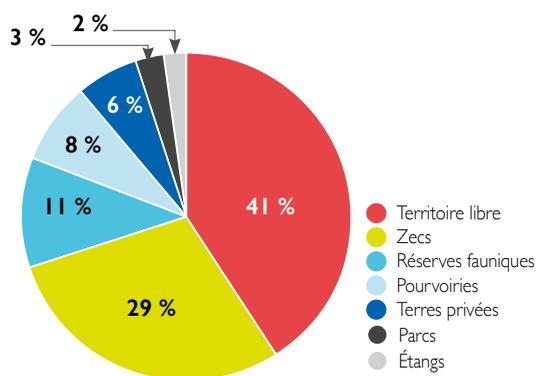


Figure 4 : Répartition de l'effort de pêche récréative à l'omble de fontaine

Pêche commerciale

L'omble de fontaine anadrome fait l'objet d'une pêche commerciale dans les zones estuariennes de la Basse-Côte-Nord, de Pigou à Blanc-Sablon. Depuis 1998, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) assure le suivi des volumes de débarquements annuels, lesquels oscillent entre 13 et 33 tonnes récoltées par année. Cette pêcherie, majoritairement communautaire, est réalisée par une soixantaine de pêcheurs commerciaux. Les quotas par secteur de pêche sont définis par le MFFP.

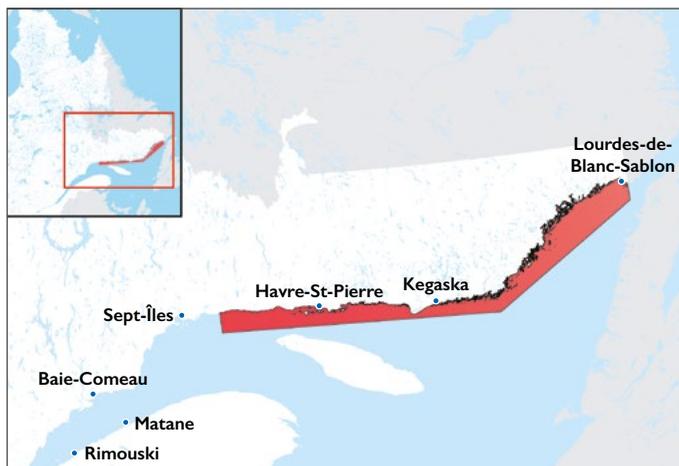


Figure 5 : Secteur de pêche commerciale à l'omble de fontaine





Principales mesures retenues

Plusieurs causes peuvent expliquer l'état des populations et la diminution de la qualité de la pêche, dont la surexploitation, la dégradation des habitats et l'introduction d'espèces compétitrices. Le Plan de gestion a donc pour but d'adapter la récolte par la pêche à l'état des stocks, tout en agissant sur d'autres fronts afin d'augmenter la productivité naturelle des populations. C'est pourquoi les modifications réglementaires pour la pêche récréative ne représentent qu'une partie des 70 mesures constituant le Plan de gestion de l'omble de fontaine 2020-2028.

Réglementation de pêche sportive en vigueur dès le 1^{er} avril 2020

Compte tenu du grand nombre de pêcheurs à l'omble de fontaine, de l'importance de cette espèce pour la pêche sportive au Québec et du rôle qu'elle joue dans l'initiation de la relève, les modifications apportées à la réglementation de la pêche sportive ont principalement pour but de la simplifier, tout en s'assurant qu'elle concorde avec l'état de la ressource. Ainsi, la limite de prise quotidienne et de possession est diminuée dans certaines zones. De plus, dans la zone 21, où l'on trouve uniquement de l'omble de fontaine anadrome, des modalités particulières seront appliquées à l'est de la pointe ouest de l'île de Kegaska située sur la Côte-Nord (voir figure 6 à la page suivante).

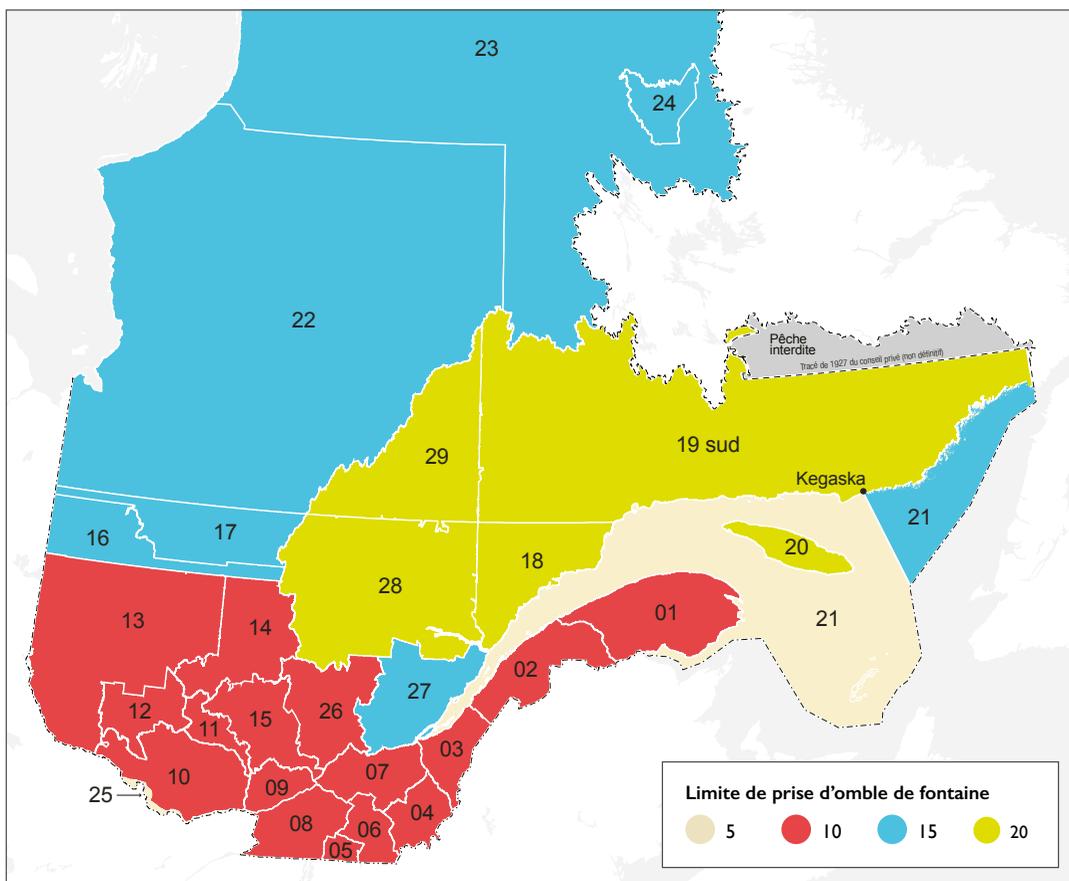


Figure 6 : Limite de prise pour l'omble de fontaine selon les zones de pêche du Québec

Périodes d'ouverture de la pêche à l'omble de fontaine pour la saison 2020-2021

Zones	Périodes de pêche à l'omble de fontaine pour la saison 2020-2021
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 20, 26, 27, 28 et 29	Du 24 avril au 13 septembre 2020
16 et 17	Du 24 avril au 7 septembre 2020
18 et 19 sud	Du 1 ^{er} avril au 13 septembre 2020 et du 1 ^{er} décembre 2020 au 31 mars 2021
21	Du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021
22, 23 et 24	Du 1 ^{er} juin au 7 septembre 2020
25	Du 24 avril au 30 septembre 2020

La date d'ouverture ou de fermeture de la pêche à l'omble de fontaine a légèrement été modifiée dans certaines zones afin d'harmoniser les périodes de pêche entre les différentes zones et avec d'autres espèces comme le touladi.

Pour connaître l'ensemble de la réglementation applicable, consultez la section Pêche sportive sur le site Web de Québec.ca : www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/peche-sportive/.

Diminution de la mortalité lors de la remise à l'eau

Selon l'enquête sur la pêche sportive au Canada de 2010 et le sondage sur la pêche sportive à l'omble de fontaine réalisé par le MFFP en 2018, 25 % des captures d'omble de fontaine sont remises à l'eau volontairement. L'omble de fontaine est toutefois une espèce fragile et la mortalité à la relâche peut atteindre 35 à 50 % lorsque la pêche se fait avec un appât naturel (ver de terre). Ce pourcentage équivaut à une perte de 1,6 million de poissons annuellement.

Afin de diminuer la mortalité à la relâche, le Ministère propose de saines pratiques pour la remise à l'eau. Pour plus de détails, consultez le site Web du Ministère au mffp.gouv.qc.ca/la-faune/peche/remise-eau-poisson.

DÉCLARER LES RÉSULTATS DE SA PÊCHE : UN GESTE QUI COMPTE!

Gestion dans les territoires fauniques structurés

La gestion par contingent annuel (quota) est sans contredit une des modalités les plus efficaces qui soient pour maintenir un niveau d'exploitation adéquat, à condition bien sûr que les quotas respectent la productivité des plans d'eau et que les déclarations de pêche soient fiables. Afin d'assurer une exploitation durable, le quota doit être vu comme un niveau à ne pas dépasser, plutôt qu'un seuil à atteindre. Le Ministère et ses partenaires souhaitent revoir la méthode de détermination des quotas dans les territoires fauniques structurés afin de s'assurer qu'ils respectent la productivité naturelle des plans d'eau. La contribution des pêcheurs est également essentielle dans les territoires fauniques, puisqu'ils sont à la base des données de capture (récolte, effort et poids) nécessaires à la saine gestion des stocks.

Conservation des populations à caractère particulier

L'omble de fontaine au Québec se distingue notamment par ses populations en allopatrie qui offrent une qualité de pêche incomparable. Malheureusement, près de 70 % des secteurs en allopatrie ne le sont plus, principalement à cause d'actions humaines comme la drave, l'utilisation de poissons appâts vivants et les ensemencements illégaux. L'introduction d'espèces compétitrices ou prédatrices peut diminuer les rendements de pêche de 30 à 70 % selon les espèces introduites. Il est essentiel d'identifier et de reconnaître ces joyaux d'intérêt afin d'assurer leur protection et de conserver leur importance économique, génétique, écologique et patrimoniale.

Dans les secteurs en sympatrie, où l'omble de fontaine vit en association avec d'autres espèces, certaines populations peuvent aussi fournir des rendements de pêche élevés. Ces plans d'eau doivent également être désignés et protégés afin d'éviter la surexploitation et la dégradation des habitats et ainsi préserver cette qualité de pêche.

Protection et restauration des habitats

La dégradation des habitats en milieu urbain, agricole ou forestier et la diminution des rendements de pêche ont mené à de nombreux travaux d'aménagement sous diverses formes. L'aménagement de frayères et de seuils, le nettoyage de cours d'eau et la restauration de la biodiversité d'origine en sont quelques exemples. Bien qu'une grande part de ces interventions ait porté fruit, certains de ces investissements n'ont pas donné les résultats escomptés. Ainsi, des outils visant une meilleure évaluation des conditions de réussite des aménagements seront proposés afin de mieux prioriser les interventions. Des démarches seront également entreprises afin d'améliorer la protection des habitats en milieu privé et forestier.





© Vincent Rainville

Ensemencements pour la mise en valeur

Les ensemencements d'ombles de fontaine peuvent être utiles pour soutenir la pêche récréative lorsque la qualité de la pêche est déficiente. Au Québec, ces ensemencements sont faits majoritairement par le secteur privé et représentent une industrie de 6 à 8 M\$. Afin d'optimiser les ensemencements, divers outils ont été mis au point, tels les fascicules *Outil d'aide à l'ensemencement des plans d'eau* et les plans d'ensemencement pour les territoires fauniques. Ceux-ci balisent les activités d'ensemencement et permettent d'assurer leur efficacité tout en minimisant les effets sur les populations indigènes.

Omble de fontaine anadrome

Chez l'omble de fontaine, il existe une forme anadrome (truite de mer) qui migre des rivières vers les zones côtières pour augmenter sa croissance avant de revenir en eau douce pour se reproduire. Le portrait de la situation de l'omble de fontaine anadrome, basé sur des données de captures sportives et des suivis scientifiques récoltés depuis les années 80, démontre un déclin dans l'abondance et la taille des captures parmi plusieurs populations bien connues. L'exploitation de l'omble de fontaine anadrome s'effectue par une clientèle diverse d'adeptes de la pêche en estuaire et en zones côtières, en plus d'offrir une opportunité de pêche en rivière semblable à celle du saumon atlantique (*Salmo salar*).

Les populations d'omble de fontaine anadrome n'ont pas été intégrées dans le Plan de gestion 2020-2028 en raison de leur écologie très distincte de la forme résidente (en eau douce). Considérant les informations fragmentaires et le manque d'outils de suivi standardisés à l'échelle de la province, le Ministère a élaboré un Plan d'action 2019-2022 qui a pour but de mettre en place un réseau de suivi spécifique pour l'omble de fontaine anadrome et de mieux connaître ses besoins en matière d'habitat. Combinés à des projets réalisés en collaboration avec les partenaires locaux, ces connaissances permettront de mieux gérer cette ressource et ses habitats critiques, au bénéfice des générations de pêcheurs actuelles et futures.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les nouveautés concernant la pêche à l'omble de fontaine : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/plans-de-gestion

Pour obtenir de plus amples renseignements sur réglementation générale relative à la pêche sportive : www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/peche-sportive



Forêts, Faune
et Parcs

Québec 